



Soixante-treizième session
Hyderabad (Inde), 8 et 9 juillet 2004
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

DEMANDES D'ADMISSION À LA QUALITÉ DE MEMBRE

Note du Secrétaire général

Dans le présent rapport, le Secrétaire général informe le Conseil exécutif des récents développements intervenus dans la composition de l'Organisation depuis la dernière session de l'Assemblée.

DEMANDES D'ADMISSION À LA QUALITÉ DE MEMBRE

1. Par note verbale du 7 janvier 2004, le Consulat du Sultanat d'Oman à Madrid a transmis au Secrétaire général une communication de S.E. M. Yousef Bin Alawi Bin Abdullah, Ministre chargé des affaires étrangères de ce pays, par laquelle son gouvernement adopte les Statuts de l'Organisation et accepte les obligations inhérentes à la qualité de Membre.
2. Il est rappelé qu'à sa dernière session, l'Assemblée générale, par sa résolution 449(XV), après avoir pris connaissance de l'intention de l'Oman d'adhérer à l'OMT, a donné mandat au Conseil exécutif d'admettre cet État comme Membre effectif dès que les formalités d'adhésion auraient été remplies. Le Conseil tient donc de l'Assemblée une délégation de pouvoir pour accepter cet État comme Membre dès sa présente session, comme il l'avait fait en son temps pour l'Arabie saoudite.
3. Le Secrétaire général visitera le Sultanat d'Oman au début du mois de mai pour engager, dès le départ, une coopération de travail étroite avec ce nouveau Membre.
4. Le Conseil sera informé de toute autre demande d'admission présentée ou complétée par un État d'ici à la session du Conseil.